Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 2 février 2026 à 19 h

ORDRE DU JOUR / AGENDA

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Bureau du directeur d'arrondissement*

Ouverture de la séance

Opening of the sitting

10.02 Questions

CA *Bureau du directeur d'arrondissement*

Période de questions du public

Public question period

10.03 Ordre du jour

CA *Bureau du directeur d'arrondissement*

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro du 2 février 2026.

Adoption of the agenda of the Borough of Pierrefonds-Roxboro Council regular sitting of February 2, 2026.

10.04 Procès-verbal

CA *Bureau du directeur d'arrondissement*

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 janvier 2026 à 19 h.

Approval of the minutes of the regular sitting of the council held on January 12, 2026, at 7 p.m.

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 Proclamation

CA *Bureau du directeur d'arrondissement* - 1252155027

Proclamation de la semaine du 16 au 20 février 2026 comme celle des Journées de la persévérance scolaire dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Proclamation of the week of February 16 to February 20, 2026, as Hooked on school days in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Affaires contractuelles - Entente

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social* - 1264991005

Contrat de prêt de locaux pour l'usage des locaux au deuxième étage de l'ancienne mairie de Roxboro.

Loan of premises for the use of the premises on the second floor of the former Roxboro Borough Hall.

20.02 Entente

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social* - 1254991014

Reconnaissance d'un organisme à but non lucratif et résiliation de la reconnaissance des trois (3) organismes à but non lucratif, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Recognition of a non-profit organization and revocation of the recognition of three (3) non-profit organizations, in accordance with the Borough of Pierrefonds-Roxboro Policy on the Recognition and Support of Non-Profit Organizations.

20.03 Obligations contractuelles

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social* - 1254991012

Convention pour l'utilisation du terrain situé au parc Jean-Brillant afin d'y effectuer des plantations ainsi que l'entretien et l'animation d'un jardin éducatif.

Agreement to use the land located in Jean-Brillant Park for the purpose of planting, maintaining, and running an educational garden.

20.04 Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social* - 1264991001

Contribution financière pour l'année 2026 pour la gestion du programme écologique de subventions de couches lavables, de produits d'hygiène féminine durables et de produits d'hygiène personnelle durables pour le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Financial contribution for the management of the ecological subsidy program for washable diapers, sustainable feminine hygiene products and sustainable personal hygiene products for the territory of the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

20.05 Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social* - 1264991004

Subventions dans le cadre du programme Prévention Montréal pour l'année 2026.

Subsidies for the Prevention Montréal Program for 2026.

20.06 Autres affaires contractuelles

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social* - 1254911004

Conventions avec des organismes à but non lucratif suivants pour la promotion, l'organisation et l'encadrement de leurs activités respectives, pour l'année 2026.

Agreements with non-profit organizations for the promotion, organization, and supervision of their respective activities for the year 2026.

20.07 Appel d'offres public

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1266936001

Octroi du contrat ST-25-37 pour des travaux de réfection du parc Olympia dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Grant contract ST-25-37 for renovation works at the Olympia Park in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Autorisation de dépense

CA *Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe* - 1260207001

Transfert d'une somme du fonds réservé pour fins de parcs et affectée à l'année 2026 afin de financer, rétroactivement au 1er janvier 2026, 100 % des postes d'architecte paysagiste de la direction – Développement du territoire et études techniques.

Transfer of a sum from the reserved fund destined for purposes of parks and appropriated to the year 2026 in order to fund, retroactively to January 1, 2026, 100% of the landscaping architect positions of the Direction – Territory Development and Technical Studies.

30.02 Reddition de comptes

CA *Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe* - 1268388001

Reddition financière pour la période du 22 novembre au 31 décembre 2025 et la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit et autres imputations directes pour la période du 1er novembre au 31 décembre 2025.

Financial statement, covering the period from November 22, 2025, to December 31, 2025, as well as the list of purchases made through credit cards and other direct debits for the period from November 1, 2025, to December 31, 2025.

40 – Réglementation

40.01 Urbanisme - Dérogation mineure

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1265300001

Dérogation mineure visant à permettre, dans la zone P-4-278 pour un bâtiment sportif isolé, situé au 14 700, boulevard de Pierrefonds, lot 6 634 188 :

- cinq (5) rangées comportant plus de douze (12) cases de stationnement sans baie paysagère, comme prévu à l'article 201 du Règlement de zonage CA29 0040,

Minor exemption request to allow, in zone P-4-278, for a detached sports building located at 14 700, boulevard de Pierrefonds, lot 6 634 188:

- five (5) rows with more than twelve (12) parking spaces without landscaping, in accordance with section 201 of Zoning By-law CA29 0040.

40.02 Urbanisme - Dérogation mineure

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1265300002

Dérogation mineure visant à permettre, dans la zone H1-7-399-1, pour un bâtiment résidentiel unifamilial de deux étages isolé projeté situé au 36, 1re Avenue Nord, lot 1 389 671 :

- une remise existante d'une superficie de 20,58 m^2 au lieu du maximum autorisé de 14 m^2, comme prévu à l'article 140, paragraphe 5 b) du Règlement de zonage CA29 0040.

Minor exemption request to allow, in zone H1-7-399-1, for a projected detached two-story single-family residential building located at 36, 1re Avenue Nord, lot 1 389 671:

- an existing shed with an area of 20.58 m² instead of the maximum required of 14 m², as provided for in Article 140, paragraph 5 b) of Zoning By-law CA29 0040.

40.03 Règlement – Avis de motion et dépôt du projet de règlement

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1266936003

Avis de motion du Règlement CA29 0031-1 visant à modifier le Règlement CA29 0031 déterminant les limites de vitesse sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, en remplaçant l'annexe 1.

Notice of motion of By-law CA29 0031-1 to amend By-law CA29 0031 determining speed limits on the whole territory of the Borough of Pierrefonds-Roxboro, by replacing Appendix 1.

40.04 Règlement - Adoption

CA *Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe* - 1250207005

Adoption du Règlement CA29 0153 autorisant un emprunt de 5 500 000 $ pour la réalisation de travaux de réfection de rues et travaux connexes dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du programme décennal d'immobilisations.

Adoption of By-law CA29 0153 authorizing the borrowing of $5,500,000 for the realization of road repair work and related work in the Borough of Pierrefonds-Roxboro under the ten-year program of capital expenditures.

40.05 Règlement - Adoption

CA *Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe* - 1250207004

Adoption du Règlement CA29 0154 autorisant un emprunt de 4 700 000 $ pour financer les travaux de réaménagement de parcs et espaces verts sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du programme décennal d'immobilisations.

Adoption of By-law CA29 0154 authorizing the borrowing of $4,700,000 for the redevelopment of parks and green spaces within the territory of the Borough of Pierrefonds Roxboro under the ten-year program of capital expenditures.

40.06 Règlement - Avis de motion et dépôt du projet de règlement

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1256936032

Avis de motion du Règlement CA29 0156 abrogeant le Règlement CA29 0059 concernant la circulation et la restriction des charges de véhicules lourds sur le pont du boulevard Pitfield direction Nord dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Notice of motion of By-law CA29 0156 repealing By-law CA29 0059 concerning the traffic and restriction of heavy vehicle loads on the bridge of boulevard Pitfield, North direction in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

40.07 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme - Adoption

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1258707020

Adoption, en vertu du Règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), de la résolution PP-2025-002-1 modifiant la résolution numéro CA25 29 0206179 du PP-2025-002 adoptée à la séance ordinaire du 4 août 2025.

Adoption, by virtue of By-law CA29 0045 concerning specific construction, alteration or occupancy proposals for an immovable (SCAOPI), of resolution PP-2025-002-1 modifying resolution number CA25 29 0206179 for PP-2025-002 adopted at the August 4, 2025, regular sitting.

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1263050001

Nomination d'un membre du Comité de circulation et sécurité routière de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Appointment of a member of the Traffic and Road Safety Committee of the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

51.02 Nomination / Désignation

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social* - 1264991002

Nomination des membres qui formeront le Conseil des aînés de Pierrefonds-Roxboro du 1er janvier au 31 décembre 2026.

Appointment of the members to form the Pierrefonds-Roxboro Seniors' Council from January 1 to December 31, 2026.

51.03 Nomination / Désignation

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social* - 1264991003

Nomination des membres qui formeront le Conseil jeunesse de Pierrefonds-Roxboro du 1er janvier au 31 décembre 2026.

Appointment of the members to form the Pierrefonds-Roxboro Youth Council from January 1 to December 31, 2026.

60 – Information

60.01 Dépôt

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1268707001

Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 janvier 2026.

Filing of the minutes of the Urban Planning Advisory Committee meeting held on January 14, 2026.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA *Bureau du directeur d'arrondissement*

Levée de la séance.

Adjournment of the sitting.

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1252155027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Proclamer la semaine du 16 au 20 février 2026 comme celle des Journées de la persévérance scolaire, d'exprimer unanimement et publiquement la solidarité et le soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenantes et intervenants du réseau de l'éducation, appuyer la campagne des Journées de la persévérance scolaire (JPS) 2026 et inviter les élues et élus à y participer

CONTENU

CONTEXTE

Les journées de la persévérance scolaire (JPS) se tiendront à travers le Québec du 16 au 20 février 2026.
Annuellement soulignées en février dans tout le Québec depuis plus de 21 ans, les Journées de la persévérance scolaire offrent une opportunité précieuse pour mettre de l'avant l'importance de la persévérance scolaire tant pour le bien-être des jeunes que pour celui de la Société dans son ensemble. Les JPS sont également l'occasion de célébrer le travail essentiel de toutes les personnes qui accompagnent nos jeunes dans leur développement.

En collaboration étroite avec Réseau réussite Montréal, Concertation Montréal met en place des initiatives positives visant à encourager et à mettre en lumière les efforts des étudiantes et étudiants ainsi que de tous les intervenantes et intervenants.

Dans cette optique CMTL invite l'arrondissement à prendre une part à ce mouvement sous le thème « La persévérance, ça mène loin ».

De proclamer la semaine du 16 au 20 février 2026 comme celle des Journées de la persévérance scolaire;

D'exprimer unanimement et publiquement la solidarité et le soutien envers toutes les étudiantes et étudiants et envers l'ensemble des intervenantes et intervenants du réseau de l'éducation;

D'appuyer la campagne des Journées de la persévérance scolaire (JPS) 2026 sur la thématique « La persévérance, ça mène loin » et d'inviter toutes les personnes élues à y participer.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Voir les sommaires décisionnels 1222155001, 1232155002, 1242155001 et 1252155002.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité *:* Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni au aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) étant donné que ce dossier est une proclamation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2025-12-03

Lyne LABELLE
Secrétaire de direction - Directeur de premier niveau

Dominique JACOB
Directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1264991005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Consentir un contrat de prêt à titre gratuit des locaux situés au deuxième étage de l'ancienne mairie de Roxboro (13, rue du Centre-commercial, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro) à l'organisme Table de Quartier du Nord de l'Ouest-de-l'Île de Montréal pour une période de trois (3) ans, soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028, et autoriser Mme Kathy Dancsecs, cheffe de division Loisirs, Événements et Développement social, à signer ledit contrat.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement prêtera, pour une période de trois (3) ans, soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028, les locaux décrits au contrat à l'organisme Table de Quartier du Nord de l'Ouest-de-l'Île de Montréal. Ces locaux sont situés au deuxième étage de l'ancienne mairie de Roxboro, au 13, rue du Centre-commercial, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Ce prêt à titre gratuit vise à soutenir l'organisme dans le maintien de ses activités. La Table de Quartier du Nord de l'Ouest-de-l'Île de Montréal est un OBNL reconnu par l'arrondissement et constitue une instance de concertation intersectorielle et multi-réseaux. Sa mission est de favoriser le développement social, d'améliorer la qualité de vie de la population et de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur le territoire de Pierrefonds-Roxboro.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1224991015 - CA22 29 0260 : QUE le conseil d'arrondissement consente un prêt à titre gratuit entre la Ville de Montréal, Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et la Table de Quartier du Nord de L'Ouest-de-l'Île de Montréal pour l'usage des locaux au deuxième étage de l'ancienne mairie de Roxboro, édifice portant le numéro 13, rue du Centre-Commercial à Pierrefonds-Roxboro pour une période de trois (3) ans, du 1er novembre 2022 au 31 octobre 2025; tel que décrit au contrat de prêt de locaux; D'autoriser monsieur Dominique Jacob, directeur de l'arrondissement, à signer le contrat, joint à la présente pour en faire partie intégrante.

DESCRIPTION

La Table de Quartier du Nord de l'Ouest-de-l'Île de Montréal est une instance de concertation intersectorielle et multi-réseaux dont la mission est de soutenir les populations vulnérables, d'améliorer la qualité de vie des citoyennes et citoyens et de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

JUSTIFICATION

Assurer un support concret aux organismes communautaires reconnus par l'Arrondissement, afin de leur permettre de remplir adéquatement leur mission auprès de la population de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le prêt des locaux au deuxième étage de l'ancienne mairie de Roxboro, édifice portant le numéro 13 Rue du Centre-commercial à l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro est gratuit.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030, en particulier les engagements visant à consolider un filet social fort ainsi que ceux liés à l'inclusion, à l'équité et à l'accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ce prêt gratuit le travail de la Table de Quartier du Nord de l'Ouest-de-l'Île de Montréal pour la population de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro se verraient diminués.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature du contrat de prêt gratuit suite à l'approbation du conseil.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DANCSECS, Pierrefonds-Roxboro
Jean-Francois GAUTHIER, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Kathy DANCSECS, 14 janvier 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna VALENTE
conseillère en développement communautaie

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-19

Kathy DANCSECS
Cheff de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1254991014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reconnaître l'organisme mentionné dans le dossier ci-joint et autoriser l'entrée en vigueur de cette reconnaissance dès son adoption, ainsi que procéder à la résiliation de la reconnaissance de trois (3) organismes à but non lucratif, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro compte plus d'une centaine d'organismes à but non lucratif (OBNL) qui jouent un rôle essentiel dans la vie culturelle, sportive, communautaire et sociale du territoire. Afin d'encadrer et de soutenir adéquatement ces organismes, l'Arrondissement s'est doté d'une Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL, permettant de formaliser et d'appliquer les critères servant à déterminer les organismes reconnus et les modalités de leur accompagnement.
Adoptée le 11 janvier 2021, cette Politique a instauré une année de transition afin de mettre en place des pratiques uniformisées pour l'octroi des différents types de soutien. Elle réaffirme la volonté de l'arrondissement de collaborer avec les organismes dans la planification, le soutien et l'évaluation des services offerts à la population.

Depuis le 17 janvier 2022, plusieurs OBNL ont été reconnus à la suite de l'analyse de leurs dossiers. De plus, le dépôt et la présentation de nouvelles demandes peuvent être effectués deux fois par année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1234991007
CA23 290257 : QUE le conseil d'arrondissement reconnaisse les cinq (5) organismes à but non lucratif visés par la Liste des organismes à but non lucratif reconnus, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif (OBNL) de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, élaborée par la direction Culture, Sports, Loisirs, Développement social; QUE cette reconnaissance des organismes entre en vigueur dès son adoption.

GDD 1209044001
CA21 290004: QUE la politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif (OBNL) élaborée par la direction Culture, Sports, Loisirs, Développement social, jointe à la présente pour en faire partie intégrante, soit adoptée tel que soumise; QUE cette politique entre en vigueur au moment de son adoption avec une année de transition en 2021.

DESCRIPTION

Approbation de reconnaissance
Approuver la reconnaissance de l'organisme conformément à la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes à but non lucratif (OBNL) de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et autoriser l'octroi du soutien auquel il a droit en vertu de sa catégorisation.

La mise en œuvre de cette Politique reflète la volonté de collaboration entre l'arrondissement et les OBNL œuvrant sur son territoire, afin d'offrir une gamme de services de qualité contribuant au mieux-être des citoyennes et citoyens.

Organisme	Domaine d'intervention	Catégorie de reconnaissance
Club d'athlétisme Pierrefonds-Roxboro Sélect	Sport	A

Le Club d'athlétisme Pierrefonds-Roxboro Sélect est une nouvelle section du Club d'athlétisme Saint-Laurent Sélect Inc. Il compte près de 400 membres et emploie une vingtaine d'entraîneurs certifiés pour offrir une programmation variée allant de l'initiation à l'élite. Déjà présent auprès de résidents de Pierrefonds-Roxboro, le Club souhaite étendre ses activités sur le territoire à la suite de l'appel d'offres conjoint de l'ARAM et de l'arrondissement. Sa demande de reconnaissance, accompagnée des documents requis, a été déposée à l'automne dernier afin de bénéficier des dispositions prévues par la Politique.

Le Club d'athlétisme Pierrefonds-Roxboro Sélect est une nouvelle section du Club d'athlétisme Saint-Laurent Sélect Inc. Le Club compte près de 400 membres et emploi une vingtaine d'entraîneurs certifiés afin d'offrir une programmation variée partant de l'initiation à l'élite. Le Club compte déjà quelques résidents de Pierrefonds-Roxboro.Le Club a manifesté son intérêt à étendre sa programmation sur le territoire de Pierrefonds-Roxboro pour donner suite à l'appel d'offre conjointe de l'ARAM et de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro. Le Club a déposé sa demande de reconnaissance à l'automne dernier ainsi que tous les documents requis afin qu'il soit officiellement reconnu et puisse bénéficier de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes à but non lucratif (OBNL) de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Révocation de reconnaissance
Tout organisme qui ne répond plus aux critères et conditions de reconnaissance verra son statut révoqué ainsi que les services dont il bénéficiait. Il est recommandé d'autoriser la révocation des trois organismes suivants :

Organisme	Domaine d'intervention	Catégorie de reconnaissance	Raison
West Island Track Club	Sport	A	Échec du plan de redressement
Champions for life	Loisirs	C	Changement de mission et programmation
CALACS Ouest-de-l'Île	Développement social	B	Refonte organisationnelle

Détails :

- West Island Track Club : Non-conformité aux exigences du plan de redressement élaboré conjointement avec l'arrondissement.
- Champions for Life : Changement de mission et fin des activités communautaires sur le territoire depuis plus d'un an.

- CALACS Ouest-de-l'Île : Dissolution en 2025.

JUSTIFICATION

La Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif (OBNL) de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro formalise la mission, la vision, les valeurs, les priorités et les principes auxquels l'arrondissement souscrit en matière de culture, sports, loisirs et développement social. Elle définit également les rôles et responsabilités des acteurs concernés, ainsi que les règles, conditions et critères applicables en matière de reconnaissance et de soutien.
Pour obtenir ce soutien, un organisme doit démontrer qu'il est dûment constitué sous une forme juridique reconnue, qu'il est régi par une gouvernance transparente et une vie démocratique active, qu'il offre des services en cohérence avec sa mission et celle de l'arrondissement, et qu'il dessert la population de Pierrefonds-Roxboro sur son territoire.

La conformité à ces critères est vérifiée annuellement par les membres du personnel responsables de l'analyse des dossiers. À l'issue de ce processus, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) recommande au conseil d'arrondissement de reconnaître, selon leur catégorisation, l'organisme mentionné dans le tableau ci-dessus, et de retirer la reconnaissance des organismes qui ne répondent plus aux exigences de la Politique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Politique permet d'assurer une gestion équitable de l'enveloppe budgétaire dédiée au soutien des OBNL, en tenant compte de l'importance relative des interventions et en garantissant une utilisation conforme des ressources financières de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'application de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal en intervenant sur quatre piliers : le sport, le loisir, le développement social et la culture. Il s'inscrit également dans les engagements de Montréal 2030 visant à consolider un filet social fort, à favoriser le lien social et à assurer la pérennité du milieu communautaire ainsi que des services et infrastructures inclusifs, répartis équitablement sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Politique établit de manière formelle les modalités par lesquelles l'arrondissement reconnaît et soutient les OBNL œuvrant sur son territoire. Son application implique la mise en place de critères clairs qui permettront à l'arrondissement d'exiger certaines conditions pour le maintien du statut de partenaire reconnu, favorisant ainsi la gouvernance locale, l'équité et la transparence.
De plus, l'application de ces critères de soutien pourra conduire à une révision des services offerts et des montants alloués à chaque OBNL, en fonction des différents niveaux de catégorisation définis par la Politique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Toute information pertinente en lien avec la Politique sera accessible sur le site web de l'Arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de la reconnaissance de l'OBNL mentionné en pièce jointe;

- Révocation de la reconnaissance des OBNL identifiés en pièce jointe;
- Élaboration de la convention de partenariat avec l'OBNL reconnu;
- Accompagnement individualisé de l'organisme, au besoin;
- Évaluation annuelle de la reconnaissance et du soutien accordés à chacun des OBNL actuellement soutenus par l'arrondissement;
- Transmission des résultats d'évaluation aux OBNL, avec indication des ajustements requis pour maintenir leur statut de reconnaissance à la fin de l'année 2026;
- Évaluation globale de la situation à la fin de 2026 et préparation des orientations pour l'année 2027.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DANCSECS, Pierrefonds-Roxboro
Jay-Sun RICHARD, Pierrefonds-Roxboro
Jean-Francois GAUTHIER, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Jean-Francois GAUTHIER, 27 janvier 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna VALENTE
conseillère en développement communautaie

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-14

Kathy DANCSECS
Cheff de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.

arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1254991012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'organisme communautaire Fonds d'aide de l'Ouest-de-l'Île à utiliser gratuitement le terrain du parc Jean-Brillant pour la création d'un jardin éducatif destiné à promouvoir l'agriculture urbaine et la cohésion communautaire auprès des citoyens et citoyennes de Pierrefonds-Roxboro, et autoriser M. Jean-François Dulièpre, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à signer la convention.

CONTENU

CONTEXTE

Récemment aménagé au parc Jean-Brillant, le jardin pédagogique Jean-Brillant comprend 42 jardinets en margelle, offrant une superficie cultivable de 252 m², ainsi que des aménagements pour accueillir bénévoles, familles et jeunes.
La plantation, l'entretien et l'animation de ce jardin seront assurés pendant trois ans par le Fonds d'aide de l'Ouest-de-l'Île (FDOI), un organisme communautaire qui agit comme banque alimentaire et joue un rôle essentiel dans la mise en place de solutions durables pour renforcer la sécurité alimentaire.

Le jardin pédagogique sera bien plus qu'un lieu de récolte : il deviendra un espace d'apprentissage collaboratif, de sensibilisation et de rencontres favorisant l'agriculture urbaine et la cohésion communautaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.o.

DESCRIPTION

L'organisme sera responsable de la plantation, de l'entretien et de l'animation du jardin pédagogique Jean-Brillant, situé au parc éponyme. Cet espace, prêté à titre gratuit, deviendra non seulement un espace de récolte, mais aussi un lieu d'apprentissage collaboratif, de sensibilisation et de rencontres communautaires destiné aux citoyennes et citoyens de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

Ce projet s'inscrit dans le Plan d'action en développement social en concrétisant l'orientation visant à soutenir la création d'espaces verts et publics accueillants et inclusifs, tout en garantissant un accès équitable aux infrastructures et équipements collectifs. Il contribue à accroître la polyvalence des aménagements dans les parcs afin de favoriser la socialisation,

renforcer les liens entre les citoyennes et citoyens et encourager la pratique d'activités libres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucune contribution financière n'est requise de la part de l'arrondissement, il s'agit d'un prêt du terrain situé au parc Jean-Brillant.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de [Montréal 2030], [des engagements en changements climatiques], et [des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle].

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Augmentation des superficies cultivables sur le territoire de l'Arrondissement (un ajout de 252 m2 de terres cultivable);

- Éducation de 125 jeunes Pétrifontain·e·s à l'adoption de saines habitudes alimentaires et aux pratiques écoresponsables;
- Création d'un lieu d'apprentissage mettant en valeur l'agriculture et la biodiversité;
- Valorisation d'une section de parc inoccupé;
- Renforcement du tissu social par la création d'un lieu favorisant l'échange, la détente et la socialisation;
- Amélioration de l'accès en légumes frais et locaux pour la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Francois GAUTHIER, Pierrefonds-Roxboro
Jean-François DULIÈPRE, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Jean-Francois GAUTHIER, 28 août 2025
Jean-François DULIÈPRE, 8 juillet 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna VALENTE
conseillère en développement communautaie

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-09

Kathy DANCSECS
cheffe de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1264991001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de sept mille sept cent quarante-huit dollars (7 748 $) pour l'année 2026 à l'organisme VertCité pour la gestion du programme de subventions visant les couches lavables pour bébés, les produits d'hygiène féminine durables et les produits d'hygiène personnelle durables sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Imputer cette somme au budget de fonctionnement 2026 et autoriser Mme Kathy Dancsecs, cheffe de division Loisirs, Événements et Développement social, à signer la convention au nom de l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre d'actions concrètes alignées sur les orientations et objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise et du Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro confie à l'organisme VertCité la gestion du programme écologique de subventions pour les couches lavables pour bébés, les produits d'hygiène féminine durables et les produits d'hygiène personnelle durables. Ce programme vise à encourager les familles et les citoyennes et citoyens de l'arrondissement à réduire la quantité d'ordures ménagères.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 29 0037 : Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 5 300 $ à VertCité pour l'année 2025 pour la gestion du programme écologique de subventions de couches lavables, de produits d'hygiène féminine durables et de produits d'hygiène personnelle durables pour le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro; d'autoriser madame Louise Zampini, chef de division, Culture, Bibliothèques et Développement social, à signer la convention au nom de l'arrondissement; que cette contribution soit payée selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel à même le budget de fonctionnement 2025.

DESCRIPTION

Des subventions d'un montant maximal de 100 $ chacune seront offertes aux citoyens et citoyennes qui participent au programme de subvention pour les couches lavables pour bébés. De plus, des subventions variant entre 30 $ et 100 $ seront accordées aux citoyennes qui participent aux programmes de produits d'hygiène féminine durables et de produits d'hygiène personnelle durables.

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro prévoit un budget maximal de 7 748 $ pour l'année 2026 afin de financer ces subventions.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro met de l'avant ce projet de subvention, en collaboration avec l'organisme VertCité et dans le cadre du programme Éco-quartier, afin d'encourager l'utilisation de couches lavables pour bébés, de produits d'hygiène féminine durables et de produits d'hygiène personnelle durables. Cette initiative vise à réduire la quantité d'ordures ménagères en offrant un soutien financier aux citoyennes et citoyens de l'arrondissement.
Entre janvier et décembre 2025, le programme a permis d'accorder des subventions à : une (1) famille pour l'achat de couches lavables, soixante-neuf (69) personnes pour des produits d'hygiène féminine durables et une (1) personne pour des produits d'hygiène personnelle durables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Autoriser le versement d'une contribution financière à l'organisme VertCité d'un montant de sept mille sept cent quarante-huit dollars (7 748 $), numéro de fournisseur SIMON : 316671.
Imputer cette somme à la clé comptable SIMON suivante : 2420 0010000 303117 01101 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000, à même le budget de fonctionnement 2026.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030, notamment en matière de lutte contre les changements climatiques ainsi que des engagements liés à l'inclusion, à l'équité et à l'accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le programme de subvention pour l'utilisation de couches lavables pour bébés, de produits d'hygiène féminine durables et de produits d'hygiène personnelle durables est offert aux citoyennes et citoyens qui optent pour des pratiques écologiques et répondent à des critères spécifiques. Ce programme s'inscrit dans le cadre du Plan de développement durable de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine FISET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DANCSECS, Pierrefonds-Roxboro
Jean-Francois GAUTHIER, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna VALENTE
conseillère en développement communautaie

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-14

Kathy DANCSECS
Cheff de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1264991004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant 289 370 $ à sept (7) organismes désignés ci-après, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun, à même le budget dédié du Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal; approuver les sept (7) projets de convention à cet effet; et autoriser Mme Kathy Dancsecs, cheffe de division Loisirs, Événements et Développement social, à signer lesdites conventions au nom de l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

La sécurité constitue un droit fondamental et une condition essentielle à l'inclusion, au bien-être et au développement du plein potentiel des personnes et des communautés. Plus que jamais, la Ville de Montréal s'engage à renforcer ses actions pour garantir ce droit, notamment en déployant des initiatives de prévention structurantes et durables, en investissant pour assurer des milieux de vie de qualité et en favorisant un accès plus équitable aux opportunités offertes par la Ville.
Le nouveau programme pluriannuel Prévention Montréal vise à créer des milieux de vie solidaires, inclusifs et sécuritaires, où les obstacles sont levés et les opportunités accessibles aux enfants, aux jeunes et à leurs familles en situation de vulnérabilité. Doté d'un budget total de 42,5 M$ sur trois ans, il se décline en deux axes principaux :

- Axe 1: Développement du plein potentiel des enfants et des jeunes en situation de vulnérabilité
- Axe 2: Prévention en sécurité urbaine

Les stratégies et projets du programme ciblent prioritairement les enfants et jeunes de moins de 30 ans en agissant sur les facteurs influençant la sécurité des personnes et des milieux de vie, tout en misant sur la force vive et transformationnelle de l'action communautaire dans les quartiers.

À court terme, le programme Prévention Montréal vise à favoriser, soutenir et renforcer :

- la mobilisation, l'engagement, la connaissance et la capacité de la population et des partenaires à offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires pour les enfants, les jeunes et leur famille;
- la mise en place d'initiatives pour soutenir le développement du plein potentiel des enfants, des jeunes et de leurs familles;

- le déploiement de projets en prévention de la violence qui améliorent la sécurité vécue et perçue des enfants, des jeunes et de leur famille, ainsi que des milieux susceptibles de connaître le plus d'insécurité;

À moyen et long terme, le programme Prévention Montréal vise à :

- lever les principaux obstacles vécus par les enfants et les jeunes en situation de vulnérabilité et à risque d'exclusion;
- réduire les facteurs de risque affectant leur développement et leur sécurité;
- offrir des milieux de vie inclusifs, sécuritaires et durables.

Ancré dans la vision de Montréal 2030 et le Plan d'action Solidarité, équité, inclusion, ce programme résulte de la convergence de quatre initiatives municipales terminées en 2022 : le Fonds diversité et inclusion, le Programme d'intervention de milieu pour les jeunes (PIMJ), le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) et la mesure Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1244991018 - CA25 29 0039**:** D'approuver un soutien financier supplémentaire de 10 000 $ à l'organisme Action Jeunesse de l'Ouest-de-l'Île (AJOI), portant ainsi le montant total pour 2025 de 118 412 $ à 128 412 $ en provenance du budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal;
D'approuver le projet de convention amendée entre la Ville de Montréal, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et l'organisme Action Jeunesse de l'Ouest-de-l'Île, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;
D'autoriser madame Louise Zampini, chef de division, Culture, Bibliothèques et Développement social, à signer la convention amendée au nom de la Ville;
D'imputer cette subvention supplémentaire, entièrement payée par la Ville centre, selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

GDD 1244991017 - CA25 29 0038**:** QUE des subventions soient versées aux organismes suivants pour l'année 2025 pour le montant indiqué en regard de chacun, totalisant 89 399 $:
QUE les trois (3) projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers, soient approuvés;
QUE madame Louise Zampini, chef de division, Culture, Bibliothèques et Développement social, soit autorisée à signer les conventions au nom de la Ville;
QUE ces subventions soient payées respectivement en provenance du budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal, selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

GDD 1244991002 - CA24 290140: QUE le conseil d'arrondissement accorde une contribution financière au montant de 8 000 $ à la Ligue de football North Shore pour la saison 2024;
QUE monsieur Jay-Sun Richard, chef de division, Sports, Loisirs et Installations, soit autorisé à signer la convention au nom de la Ville;
QUE cette subvention soit payée respectivement en provenance du budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal, selon les informations financières contenues au dossier décisionnel.

GDD 1234991011 - CA24 290022:QUE des subventions soient versées aux organismes suivants pour les saisons 2024 et 2025 pour le montant indiqué en regard de chacun, totalisant 117 555 $:
QUE les trois (3) projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes,

établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers, soient approuvés;
QUE madame Louise Zampini, chef de division, Culture, Bibliothèques et Développement social, soit autorisée à signer les conventions au nom de la Ville;
QUE ces subventions soient payées respectivement en provenance du budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal, selon les informations financières contenues au dossier décisionnel.

GDD 1234991004 - CA23 290125: QUE des subventions soient versées aux organismes suivants pour les saisons 2023, 2024 et 2025 pour le montant indiqué en regard de chacun, totalisant 637 306 $:
QUE les cinq (5) projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers, soient approuvés;
QUE madame Louise Zampini, chef de division, Culture, Bibliothèques et Développement social, soit autorisée à signer les conventions au nom de la Ville;
QUE ces subventions soient payées respectivement en provenance du budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal, selon les informations financières contenues au dossier décisionnel.

Ville-Centre

2258121001 - Autoriser des virements budgétaires totalisant 6 484 381 $, en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers 19 arrondissements, pour la réalisation des projets conformément au programme Prévention Montréal, pour l'année 2026.

CE22 2148 du 21 décembre 2022 : Approuver le cadre de référence du programme Prévention Montréal 2023-2025, doté d'un budget totalisant 42 446 420 $ sur trois ans / Approuver la répartition budgétaire entre les 19 arrondissements d'une somme de 26 429 464 $ attribuée au volet local dudit programme pour les années 2023, 2024, 2025 / Autoriser le virement d'une somme de 19 453 143 $ pour 2023, 2024 et 2025, à raison de 6 484 381 $ par année, en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les 19 arrondissements (1229703001)

DESCRIPTION

Organisme: Maison des jeunes de Pierrefonds
Projet: Préparer nos enfants à l'avenir
Montant recommandé : 14 484,00 $ (projet sur un an, jusqu'au 31 décembre 2026)
Axe 1
La Maison des jeunes de Pierrefonds souhaite poursuivre ses initiatives visant à stimuler l'engagement civique et social des jeunes. Le projet Préparer nos enfants à l'avenir accompagnera, formera et outillera 60 jeunes (20 jeunes par cohorte, 3 cohortes) à travers des ateliers d'introduction et des expériences pratiques sur la participation citoyenne, la démocratie et le système politique canadien. Ce projet constitue un outil éducatif et de sensibilisation pour inciter les jeunes à s'impliquer dans leur communauté et à s'initier à la démocratie participative.

Organisme: Centre Famille SNAP
Projet: La parentalité comme une opportunité et pas seulement une responsabilité
Montant recommandé : 21 226,00 $ (projet sur un an, jusqu'au 31 décembre 2026)
Axe 1
Le programme SNAP, fondé sur des approches cognitivo-comportementales éprouvées, soutient le développement social et émotionnel des enfants. Il les aide à mieux comprendre leur identité, à établir des relations saines, à communiquer efficacement, à résoudre les

conflits et à développer leur confiance en soi. Ce programme réduit les risques d'isolement social et de comportements agressifs, favorisant ainsi le bien-être général. Destiné aux enfants de 6 à 11 ans, il est adapté à l'âge, à la langue et au genre. L'organisme souhaite prolonger le projet en raison de son succès et de la forte demande. Les fonds permettront de maintenir une intervenante à raison de vingt (20) heures par semaine pour répondre à la demande croissante et poursuivre les services auprès des familles en attente.

Organisme: Ricochet Hébergement/Homes
Projet: Ricochet Jeunesse
Montant recommandé : 65 788,00 $ (projet sur un an, jusqu'au 31 décembre 2026)
Axe 1
Depuis 2020, Ricochet est la première et unique ressource d'hébergement dans l'Ouest-de-l'Île de Montréal, offrant un refuge sécuritaire et chaleureux aux personnes en situation d'instabilité résidentielle ou d'itinérance. Pilier essentiel de notre communauté, le centre accueille environ 80 bénéficiaires (18+) dans leur refuge accueillant et bienveillant, ouvert 24 h/24, 7 j/7. La proportion de jeunes âgés de 18 à 30 ans demeure élevée (33 %), ce qui nécessite d'adapter les services à leurs besoins spécifiques. Le projet prévoit des ateliers sur les droits et responsabilités des citoyens, la budgétisation et les droits en matière de logement pour soutenir l'autonomie et la stabilité des jeunes.

Organisme: North Shore Football
Projet: Flag Football
Montant recommandé : 8 000 $ (projet sur trois mois, jusqu'au 31 juillet 2026)
Axe 1
Ce programme offre aux jeunes l'opportunité de pratiquer le flag football gratuitement dans un environnement sécuritaire et encadré. Il favorise le développement des habiletés sportives, physiques et sociales, tout en mettant les jeunes en contact avec des modèles adultes positifs. Une attention particulière sera portée à la participation des jeunes filles, qui, selon plusieurs études, délaissent les activités physiques avec l'âge.

Organisme: Action jeunesse de l'Ouest-de-l'Île (AJOI)
Projet: Travail de rue et animation AJOI Pierrefonds/Roxboro
Montant recommandé : 123 412,00 $ (projet sur un an, jusqu'au 31 décembre 2026)
Axe 2
Le projet vise à maintenir la présence de travailleurs et travailleuses de rue (TR) dans les espaces publics (parcs, commerces, écoles, transports, etc.) de l'arrondissement et à poursuivre les activités d'animation en milieu scolaire et communautaire. L'objectif est de créer et maintenir des liens de confiance avec les jeunes afin d'intervenir sur des enjeux psychosociaux dans une approche systémique et humaniste.

Organisme: Projet de prévention des toxicomanies: Cumulus
Projet: Prévention de milieu
Montant recommandé : 31 460,00 $ (projet sur un an, jusqu'au 31 décembre 2026)
Axe 2
Le programme permettra à Cumulus de poursuivre les avancées réalisées dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro en matière de prévention des toxicomanies. Ce projet se décline en trois volets :

- Travail de milieu en partenariat avec les organismes locaux;
- Formation des partenaires pour renforcer leurs capacités d'intervention;
- Actions ciblées selon les priorités identifiées dans les secteurs où les besoins sont les plus importants.

Cumulus collabore étroitement avec l'organisme AJOI dans les écoles, ce qui favorise la continuité des interventions. L'organisme offre également un soutien spécialisé aux jeunes qui consomment des substances psychoactives.

Organisme: Refuge pour les femmes de l'Ouest-de-l'Île
Projet: Reprise positive et adéquate de son vrai pouvoir
Montant recommandé : 25 000 $ (projet sur un an, jusqu'au 31 décembre 2026)
Axe 2
Par le biais d'activités de sensibilisation et d'éducation dans les écoles et la communauté, le projet permettra à l'organisme de rejoindre des adolescents et jeunes adultes à risque de subir de la violence dans leurs relations amoureuses ou présentant des comportements violents ou abusifs, souvent hérités d'un modèle familial violent.
Le projet offrira un accompagnement individualisé et éducatif visant à :

- Comprendre la dynamique de la violence et ses conséquences;
- Déconstruire les croyances légitimant l'usage de la violence;
- Développer des attitudes égalitaires et respectueuses;
- Renforcer le sentiment de sécurité et d'autonomie personnelle (empowerment).

L'organisme souhaite également poursuivre et élargir les activités mises en place depuis deux ans dans les écoles afin de rejoindre plus de 3 000 adolescents et jeunes adultes par année. Ces ateliers de groupe sensibilisent les jeunes à la violence dans les relations amoureuses et à l'impact des jeux de pouvoir. Parmi ces participants, l'organisme prévoit offrir un suivi individualisé à 15 jeunes en 2026.

JUSTIFICATION

Tous les projets présentés intègrent les principes de diversité et d'inclusion, conformément aux orientations de Montréal 2030 et du Plan d'action Solidarité, équité, inclusion. Le programme Prévention Montréal constitue un levier essentiel pour offrir des services accessibles, adaptés et inclusifs à l'ensemble des citoyennes et citoyens.
Maison des jeunes de Pierrefonds – Projet: Préparer nos enfants à l'avenir
La Maison des jeunes collabore avec de nombreux partenaires intersectoriels afin de garantir l'inclusion de tous les jeunes et d'offrir des services gratuits et accessibles. Située dans un secteur fragilisé où se côtoient diverses problématiques sociales, elle adopte une approche globale qui considère les jeunes comme des individus à part entière, capables de faire des choix éclairés et adaptés à leur réalité. En établissant des relations significatives avec les adolescents, les intervenants peuvent les accompagner dans leur développement, en les valorisant comme des personnes capables de trouver des solutions, d'innover et de contribuer activement à leur communauté.

Centre Famille SNAP – Projet: La parentalité comme une opportunité et pas seulement une responsabilité
Ce projet, ouvert à toutes et tous, accorde une attention particulière aux enfants et familles en contexte de grande vulnérabilité. Les interventions (ex. type, temps) sont adaptées aux besoins spécifiques de chaque personne (ex. âge, genre, langue) et reposent sur une approche inclusive, ouverte et sans jugement.

Ricochet Hébergement/Homes – Projet: Ricochet Jeunesse
Ce projet favorise un environnement solidaire et sécuritaire pour toutes les personnes de 18 ans et plus, en leur offrant un espace pour se reconstruire et avancer dans un cadre respectueux et inclusif

North Shore Football – Projet: Flag Football
Le projet repose sur une approche participative qui valorise l'implication des jeunes et encourage la pratique sportive dans un cadre sécuritaire et inclusif, avec une attention particulière à la participation des jeunes filles.

Action jeunesse de l'Ouest-de-l'Île (AJOI) – Projet: Travail de rue et animation AJOI Pierrefonds/Roxboro
Ce projet offre des services gratuits et inclusifs, avec une équipe diversifiée (communautés

ethnoculturelles et LGBTQ2+). L'organisme dispose de politiques internes en matière de civilité, de prévention du harcèlement et de non-discrimination. Une attention particulière est portée aux personnes marginalisées ou en rupture sociale, ainsi qu'à la population unilingue anglophone.

Projet de prévention des toxicomanies: Cumulus – Projet: Prévention de milieu
Les interventions tiennent compte des facteurs liés au sexe, à l'âge et à l'orientation sexuelle. Elles visent notamment à renforcer l'estime de soi des filles, à prévenir les risques liés à la consommation et à promouvoir des comportements sécuritaires.

Refuge pour les femmes de l'Ouest-de-l'Île – Projet: Reprise positive et adéquate de son vrai pouvoir
Ce projet est bâti pour avoir un impact sur la violence commise ou subie chez les ados/jeunes adultes, notamment en visant :

- Outiller les ados/jeunes adultes dans leur processus de reprise de pouvoir sur leur vie et améliorer leur sentiment de sécurité suite à diverses situations de violences, jeux de pouvoir vécus.
- Prévenir les comportements violents en déconstruisant le sentiment de légitimité à l'utilisation de la violence dans la nature de la pensé abusive des agresseurs.
- Outiller les ados/jeunes adultes pour qu'ils prennent conscience des rôles sociaux stéréotypés basés sur le genre et de l'impact de ces rôles sur leur manière de penser et d'agir dans leurs relations sociales et amoureuses.
- Outiller les ados/jeunes adultes à développer des comportements égalitaires afin d'assurer une cohésion sociale favorable et ainsi, contribuer à une vie citoyenne plus positive.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 289 370,00 $, sera assumé comme suit : ce montant total est prévu au budget de fonctionnement de l'arrondissement, à la suite du virement budgétaire effectué par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale, approuvé par la résolution CE22 2148. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.
Imputation :

- Axe 1 : 2420.0010000.303124.05803.54590.000000.0000.004671.052140.00000.00000
- Axe 2 : 2420.0010000.303124.05803.54590.000000.0000.004672.052140.00000.00000

61900.016491.052140.004671: Contribution à d'autres organismes- Autres organismes-Pierrefonds-Roxboro-Axe 1- Développement enfant et jeune

61900.016491.052140.004672: Contribution à d'autres organismes-Autres organismes-Pierrefonds-Roxboro- Axe 2 - Sécurité urbaine

ORGANISME	PROJET	2026	TOTAL
Maison des jeunes de Pierrefonds	Préparer nos enfants à l'avenir	14 484,00 $	14 484,00 $
Centre Famille SNAP	La parentalité comme une opportunité et pas seulement une responsabilité	21 226,00 $	21 226,00 $
Ricochet	Ricochet Jeunesse	65 788,00 $	65 788,00 $

Hébergement/Homes			
North Shore Football	Flag Football	8 000,00 $	8 000,00 $
Action jeunesse de l'Ouest-de-l'Île (AJOI)	Travail de rue et animation AJOI Pierrefonds/Roxboro	123 412,00 $	123 412,00 $
Projet de prévention des toxicomanies: Cumulus	Prévention de milieu	31 460,00 $	31 460,00 $
Refuge pour les femmes de l'Ouest-de-l'Île	Reprise positive et adéquate de son vrai pouvoir	25 000,00 $	25 000,00 $

MONTRÉAL 2030

Le programme Prévention Montréal est une contribution majeure à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, plus particulièrement aux priorités:

- 8: « Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous »;
- 9: « Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire »;
- 10: « Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision »;
- 18: « Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire »;
- 19. « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation du projet ou de chacun des projets.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine FISET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DANCSECS, Pierrefonds-Roxboro
Jean-Francois GAUTHIER, Pierrefonds-Roxboro
Manuel ARDILA ORTIZ, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna VALENTE
conseillère en développement communautaie

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-14

Kathy DANCSECS
Cheff de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1254911004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les conventions des organismes à but non lucratif, de sports, de loisirs, de culture et de développement social pour l'année 2026 ci-après désignés, pour la promotion, l'organisation et l'encadrement de leurs activités respectives. Accorder un soutien financier pour un total de deux cent mille six cent quatre-vingt dix-huit dollars (200 698 $) incluant toutes taxes si applicables, le cas échéant, à même le budget de fonctionnement 2026 de la Direction de la Culture, Sports, Loisirs et Développement social pour le montant indiqué en regard de chacun d'entre eux. Autoriser madame Maude Archambault, cheffe de division, Culture et Bibliothèques, monsieur Jay-Sun Richard, chef de division Sports, Installations et Plein Air et madame Kathy Dancsecs, chef de division Loisirs, Événements et Développement Social à signer les conventions entre la Ville de Montréal et chacun des organismes respectifs.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la "Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif (OBNL)", des contributions financières sont versées annuellement à des organismes reconnus afin d'assurer un soutien aux organismes sportifs, loisirs, culturels et communautaires œuvrant sur le territoire de Pierrefonds-Roxboro et offrant des services aux résidents.

Afin de bien encadrer le partenariat entre l'Arrondissement et les organismes, en plus de permettre le déploiement d'une programmation de qualité, des conventions sont émises pour chacun des organismes en fonction du contexte et des enjeux de l'Arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1244911005 - Réoslution CA25290040 : Approuver les conventions des organismes à but non lucratif, de sports, de loisirs, de culture et de développement social pour l'année 2025 ci-après désignés, pour la promotion, l'organisation et l'encadrement de leurs activités respectives. Accorder un soutien financier pour un total de deux cent seize mille soixante-deux dollars (216 062 $) incluant toutes taxes si applicables, le cas échéant, à même le budget de fonctionnement 2025 de la Direction de la Culture, Sports, Loisirs et Développement social pour le montant indiqué en regard de chacun d'entre eux. Autoriser madame Louise Zampini, cheffe de division, Culture, Bibliothèques et Développement social et monsieur Jay-Sun Richard, chef de division Sports, Loisirs et Installations à signer les conventions entre la Ville de Montréal et chacun des organismes respectifs.
GDD 1234911007 - Résolution CA24 290023 : Approuver les conventions des organismes de sports, de loisirs, de culture et de développement social pour l'année 2024 ci-après désignés, pour la promotion, l'organisation et l'encadrement de leurs activités respectives. Accorder un soutien financier pour un total de deux cent quatorze mille cent vingt et un dollars (214 121 $) incluant toutes taxes si applicables, le cas échéant, à même le budget de fonctionnement 2024 de la Direction de la Culture, Sports, Loisirs et Développement social pour le montant

indiqué en regard de chacun d'entre eux. Autoriser madame Louise Zampini, Cheffe de division, Culture, Bibliothèques et Développement social et monsieur Jay-Sun Richard, chef de division Sports, Loisirs et Installations à signer les conventions entre la Ville de Montréal et chacun des organismes respectifs.

DESCRIPTION

La Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif (OBNL) vise l'instauration d'un processus formel de reconnaissance et de soutien des OBNL qui œuvrent sur le territoire de Pierrefonds-Roxboro. L'Arrondissement reconnaît la contribution et l'expertise des OBNL sur son territoire.

La convention entre la Ville et l'organisme est un contrat par lequel la Ville s'engage à soutenir, par une contribution (financière, en biens, ou en services) un OBNL, notamment pour le soutien dans la réalisation de sa mission. De son côté, l'organisme s'engage à utiliser la contribution financière comme indiqué dans la convention, de plus, des mécanismes de reddition de comptes et des modalités de versements de la contribution financière sont prévus, dans le but de s'assurer que l'OBNL utilise la contribution conformément à l'entente avec la Ville.

JUSTIFICATION

Le montant recommandé pour chaque organisme reconnu varie selon les critères suivants :
Sport, loisir actif, loisir social, plein air et scientifique, loisir culturel, loisir aîné et culture:
- le nombre de participants de 18 ans et moins ou 50 ans et plus, résidents dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;
- l'enveloppe budgétaire totale prévue pour les subventions aux organismes sportifs, de loisirs et culture pour l'année 2026;
- la catégorie dans laquelle s'inscrit l'organisme reconnu selon la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL;
- mécanismes d'évaluation appréciative prévus par la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL.

Développement social:
- le nombre et le pourcentage de citoyens de Pierrefonds-Roxboro qui utilise les services de l'organisme;
- l'enveloppe budgétaire totale prévue pour les subventions aux organismes communautaires reconnus pour l'année 2026;
- la catégorie dans laquelle s'inscrit l'organisme selon la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL;
- mécanismes d'évaluation appréciative prévus par la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL.

Les organismes reconnus indiqués au tableau ci-dessous sont ceux qui offrent des services aux citoyens pour l'année 2026.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La DCSLDS disposera, à même son budget de fonctionnement des fonds nécessaires pour assumer la subvention au montant de 200 698 $ à accorder à l'ensemble des organismes mentionnés au tableau ci-dessous.

Organismes Sports et Loisirs	Catégorie	Clés comptables	Montant recommandé 2026
Association aquatique Valleycrest	A	303104 07001 61900 016490	$ 12 000,00
Association de basketball Brookwood de Pierrefonds			$ 5 853,00
Association de hockey mineur de Pierrefonds Inc.			$ 10 994,00
Commission de ringuette de Pierrefonds			$ 2 512,00
Association de soccer de Pierrefonds			$ 11 887,00
Club de Badminton Pierrefonds			$ 757,00
Club de Baseball de Pierrefonds Inc.			$ 7 064,00
Club de patinage des Deux-Rives			$ 6 330,00
Club de patinage de vitesse de DDO			$ 1 135,00
Ligue de Football North Shore Inc.			$ 4 197,00
Cadets de l'air Escadron 803	B		$ 1 103,00
Cadets de l'air Escadron 830			$ 1 152,00
Club de lutte olympique Riverdale			$ 539,00
Fondation jeunes étoiles			$ 1 666,00
Karaté-Do Pierrefonds-Roxboro			$ 492,00
Scoutisme francophone de Pierrefonds-Roxboro Inc.			$ 1 384,00
Scoutisme des Apôtres de Montréal Inc.			$ 333,00
Association échec et mathématiques	C		$ 300,00
Ligue de basketball extérieur de l'Ouest de l'Île			$ 300,00
Total Sports et Loisirs			**$ 69 998,00**

Organismes Loisirs Aînés	Catégorie	Clés comptables	Montant recommandé 2026
Carrefour des aînés de Pierrefonds	A	303104 07001 61900 016490	$ 5 000,00
Club Roxboro 60 Plus	B		$ 1 700,00
Total Loisirs Aînés			**$ 6 700,00**
TOTAL POUR SPORTS LOISIRS & INSTALLATIONS			**$ 76 698,00**

Organismes Culture et développement social	Catégorie		Montant recommandé 2026
Action Jeunesse de l'Ouest de l'Île (AJOI)	A	303104 07001 61900 016491	$ 8 000,00
Carrefour des 6 – 12 ans de Pierrefonds-Est			$ 8 000,00
Centre d'intégration Multiservices de l'Ouest de l'Île			$ 8 000,00
Cloverdale Multi-Ressources			$ 8 000,00
Fonds d'aide de l'Ouest-de-l'Île			$ 8 000,00
Maison Caracol CPSC de Pierrefonds-Est			$ 8 000,00
Maison des jeunes de Pierrefonds			$ 8 000,00
Overture with the Arts			$ 5 000,00
Refuge pour les femmes de l'Ouest de l'Île			$ 8 000,00
Services communautaires On Rock			$ 8 000,00
AMCAL Family services	B		$ 3 000,00
Centre Bienvenue			$ 3 000,00
Centre de crise de l'Ouest-de-l'Île			$ 3 000,00
Centre de répit Angelman			$ 3 000,00
Centre famille et Ressources ADD			$ 3 000,00
Corbeille de pain Lac-St-Louis			$ 3 000,00
Cumulus			$ 3 000,00
Jeunesse sans limite (Centre La Corde)			$ 3 000,00
Projet communautaire de Pierrefonds (PCP)			$ 3 000,00
Ricochet			$ 3 000,00
Ruée vers l'art			$ 2 000,00
Sakeenah Homes			$ 3 000,00
West Island Association for the Intellectually Handicapped (WIAIH)			$ 3 000,00
West Island Black Community Association (WIBCA)			$ 3 000,00
West Island Mission			$ 3 000,00
ABOVAS	C		$ 300,00
Amis de la santé mentale (Banlieue Ouest)			$ 300,00
Carrefour jeunesse-emploi de l'Ouest-de- l'Île			$ 300,00
Centre d'action bénévole Ouest-de-l'Île			$ 300,00
Centre de ressources communautaires de l'Ouest-de-l'Île			$ 300,00
Litteracy Unlimited			$ 300,00
Ninna Vita			$ 300,00
Parrainage civique de la banlieue Ouest			$ 300,00
Ressources Communautaires Omega			$ 300,00
Symphonie vocale			$ 300,00
Total Culture et développement social			**$124 000**
Total DCLSDS			**$200 698**

2420 0010000 303104 07001 61900 016490 : Direction DCSLDS - Loisirs et culture - Contribution autres organismes - Organismes sportifs et récréatifs
2420 0010000 303104 07001 61900 016491 : Direction DCSLDS - Développement social - Contribution autres organismes - Autres organismes général

MONTRÉAL 2030

Permet l'application de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal en y intervenant sur les quatre piliers; soit le sport, le loisir, le développement social et la culture.
Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Politique formalise comment l'Arrondissement reconnaît et soutient les OBNL œuvrant sur son territoire. En conséquence, l'application de ces critères amènera l'Arrondissement à poser un certain nombre d'exigences et de conditions à certains OBNL pour le maintien de leur statut de partenaire reconnu de l'Arrondissement afin de promouvoir la gouvernance locale, l'équité et la transparence.
De la même manière, l'application de critères de soutien pourra amener l'Arrondissement à réviser les services et les montants alloués au soutien de chacun des OBNL en lien avec les différents niveaux de catégorisation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La promotion de ces activités est assurée par chacun des organismes inscrits au programme, par le biais de la promotion sur les différents réseaux sociaux, les différentes publications et par le biais des associations régionales. Ces informations sont également inscrites sur le site internet de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, dans la revue municipale «Vivre à Pierrefonds» et les babillards électroniques aux moments opportuns. Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, annexé à la convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

-Signature des conventions
-Accorder les subventions
-Évaluation continue de la programmation
-Évaluation de la programmation en lien avec la Politique de reconnaissance et de soutien aux OBNL de l'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine FISET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Genevieve BIENVENU
Agent de développement - sports et loisirs.

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-14

Kathy DANCSECS
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc. arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1266936001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un montant total de 1 336 478,37 $, taxes incluses, soit 1 087 171,41 $ taxes incluses pour le contrat, 163 075,71 $ taxes incluses pour des contingences et 86 231,25 $ taxes incluses pour des incidences, à Les Entreprises PNP inc., pour des travaux de réfection du Parc Olympia, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Appel d'offres public ST-25-37

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux du présent contrat consistent principalement au réaménagement des aires de jeux du parc Olympia. En plus des aires de jeux, ces travaux incluent, entre autres, l'installation de mobilier, d'une fontaine à boire, de nouveaux équipements d'éclairage, de réfection des surfaces piétonnes et de nouvelles plantations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD - 1256936007 - Accorder un contrat à GMAD, ayant obtenu le plus haut pointage final, relatif à des services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour le réaménagement du parc Olympia, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 108 766,35 $, taxes incluses (contrat: 98 878,50 $, contingences: 9 887,85 $). Appel d'offres public SP-2025-06 - Cinq soumissionnaires.

DESCRIPTION

L'appel d'offres public ST-25-37 a été lancé le 11 novembre 2025 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 18 décembre 2025, laissant ainsi un délai de 28 jours ouvrables aux soumissionnaires pour préparer leurs documents de soumission. Les annonces ont paru dans le Devoir ainsi que sur le site électronique du SÉAO. Sept addenda ont été publiés :

- Le 19 novembre 2025 - Réponses aux questions des soumissionnaires
- Le 21 novembre 2025 - Réponses aux questions des soumissionnaires
- Le 26 novembre 2025 - Réponses aux questions des soumissionnaires
- Le 01 décembre 2025 - Réponses aux questions des soumissionnaires
- Le 02 décembre 2025 - Réponses aux questions des soumissionnaires
- Le 09 décembre 2025 - Réponses aux questions des soumissionnaires et report de date d'ouverture du 11 au 18 décembre 2025
- Le 11 décembre 2025 - Réponses aux questions des soumissionnaires

La validité des soumissions est de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date d'ouverture.

JUSTIFICATION

Sur un nombre de trente-trois (33) preneurs de cahier des charges, quatorze (14) entrepreneurs ont donné suite à la demande de prix, seules les soumissions des trois (3) plus bas soumissionnaires ont été analysées vu le grand nombre de soumission déposées. Ces trois (3) soumissions étaient conformes.
La liste des preneurs du cahier des charges est annexée au dossier.

Un correctif a été effectué sur la soumission de Les Entreprises PNP inc., vu une erreur de report de montant à l'item « Assurance et cautionnement », faisant passer le soumissionnaire du deuxième au premier rang. Les deux (2) soumissionnaires étant affectés par ce changement ont été informés par lettre officielle (les Entreprises PNP et Terrassements Multi-Paysages inc.).

Le tableau suivant présente le résultat des trois soumissions conformes analysées :

SOUMISSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	Contigences 15% (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Les Entreprises PNP Inc.	1 087 171 $	163 076 $	1 250 247 $
Terrassements Multi-Paysages Inc.	1 093 884 $	164 083 $	1 257 967 $
Excavation E.S.M. Inc.	1 115 446 $	167 317 $	1 282 763 $
Dernière estimation réalisée ($)	897 797 $	134 670 $	1 032 467 $

Coût moyen des soumissions conformes reçues ($)	1 263 658,90 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	1,07 %

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($)	32 516 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)	2,60 %

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)	217 781 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	21,09 %

L'analyse de conformité administrative a été effectuée par les professionnels responsables du dossier. Les validations requises à la conformité ont démontré que le contrat n'est pas assujetti à l'autorisation de l'AMP et que l'adjudicataire recommandé :

N'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ;
N'a pas de restrictions imposées sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ;
N'est pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville ;
Est conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville ;
Ne fait pas partie de la liste des entreprises non conformes au processus de francisation.

En somme, malgré les écarts observés entre l'estimation et la soumission, Entreprises PNP INC ont présenté la plus basse soumission conforme au montant de 1 087 171,41$ (taxes incluses). Considérant que les

Entreprises PNP INC. ont présenté la plus basse soumission et ont fourni l'ensemble des requis administratifs, une recommandation d'octroi est faite pour cette entreprise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 1 336 478,37 $, taxes incluses.
Le coût total inclut le contrat de l'entrepreneur (1 087 171,41 $ taxes incl.) ainsi qu'un montant de 163 075,71 $ taxes incl. pour les contingences (15 %) et un montant forfaitaire de 86 231,25 $ taxes incl. pour les incidences.

Pour ce contrat, la dépense sera assumée à 100 % par le budget participatif #2.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : printemps 2026
Fin des travaux : automne 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stephanie RACINE
architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-15

Stefan KOPCZYNSKI
chef(fe) de division - ingenierie et infrastructures (arr. pierreonds/roxboro)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
directeur(-trice)-developpement du territoire et etudes techniques

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1260207001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affecter une somme totale de 299 600 $ au Fonds réservé pour fins de parcs de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de financer, rétroactivement au 1er janvier 2026, 100% du poste d'architecte paysagiste (42255) et 100% du poste d'architecte paysagiste (85596) de la Division ingénierie et infrastructure (Direction Développement Du Territoire Et Études Techniques) pour l'année 2026.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro compte de nombreux espaces naturels, dont 5 grands parcs nature, 80 parcs de voisinage et un grand nombre de terrains verts adjacents à ses bâtiments.
L'entretien, le maintien et le développement de ces espaces nécessite la contribution de plusieurs employés.

Le règlement #17-055, entré en vigueur le 19 juin 2017, entraîne l'obligation pour un propriétaire d'un terrain vacant ou bâti de faire une contribution en argent ou en terrain ne pouvant excéder 10 % de la superficie ou de la valeur du terrain lorsqu'il veut obtenir un permis pour lotir un terrain ou bien y construire ou y transformer un bâtiment principal.

Selon le bulletin juridique no.19 (octobre 2013); *"...dans la mesure où le coût de la main-d'œuvre est lié à la réalisation d'un projet d'achat ou d'aménagement des terrains à des fins de parcs ou de terrains de jeux, à des fins d'espaces naturels ou visant l'achat et la plantation des végétaux sur les propriétés de la municipalité, nous sommes d'avis que cette main-d'oeuvre peut être financée à même le fonds de parc."*

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 290042 / 1254902001 - Affecter une somme totale de 284 100 $ au Fonds réservé pour fins de parcs de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de financer, rétroactivement au 1er janvier 2025, 100% du poste d'architecte paysagiste (42255) et 100% du poste d'architecte paysagiste (85596) de la Division ingénierie et infrastructure (Direction Développement Du Territoire Et Études Techniques) pour l'année 2025.

CA24 290060 / 1244902001 - Affecter une somme totale de 267 100 $ Fonds réservé pour fins de parcs de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de financer, rétroactivement au 1er janvier 2024, 100% du poste d'architecte paysagiste (42255) et 100% du poste d'architecte paysagiste (85596) de la Division ingénierie et infrastructure (Direction Développement Du Territoire Et Études Techniques) pour l'année 2024.

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour objet d'affecter une somme totale de 299 600 $, du fonds réservés pour fin de parcs afin de financer les salaires de deux architectes paysagistes à la division ingénierie et infrastructure.
L'apport de ces deux employés permettra de mener à terme un plus grand nombre de projets d'aménagements de parcs et terrains de jeux.

JUSTIFICATION

Les investissements dans le maintien des espaces naturels et l'aménagement des parcs, contribuent à offrir aux citoyens un milieu de vie de plus grande qualité, en plus de contribuer au verdissement du territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget prévu en 2026 pour le poste d'architecte paysagiste (42255) et le poste d'architecte paysagiste (85596) de la division ingénierie et infrastructure (Direction Développement Du Territoire Et Études Techniques) provient du Fonds réservé pour fins de parcs de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Les dépenses reliées seront imputées rétroactivement au 1er janvier 2026.
Les numéros de référence budgétaire *SBA* associés au budget sont les # 345059 et 381806.
Ces postes sont prévus à l'annexe 14-2 du budget 2026.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ghizlane KOULILA
Conseillère en gestion des ressources financières

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-26

Gaétan BRUNET
chef(fe) de division - ressources financieres, materielles et informationnelles (arrond.)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise LEROUX 2
Directrice - Services administratifs en arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1268388001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition financière pour la période du 22 novembre au 31 décembre 2025 concernant les bons de commande approuvés, les factures payées sans bon de commande et des virements budgétaires. En plus, incluant la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1 novembre au 31 décembre 2025

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 130 de la charte de la ville, le conseil d'arrondissement a octroyé certains pouvoirs de dépenses à divers fonctionnaires,(directeurs ,chef de division, chefs de section, agents de distribution), en adoptant le règlement CA 29 0001. Selon l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes, les fonctionnaires doivent soumettre un rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de toutes les autorisations de dépenses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Rapport des demandes de paiements, des engagements, des virements des différentes divisions de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour les mois de décembre.
Rapport couvrant la période la période du 22 novembre au 31 décembre 2025 qui totalise la somme de 341 179.17 $ pour les demandes de paiements et les engagements.

Rapport pour les dépenses par imputations directes inclus dans la période de transactions de décembre pour un montant de 137 149.07 $ et en plus les paiements par cartes de crédit pour la période du 1 novembre au 31 décembre 2025 pour un montant de 32 539.28 $.
Totalisant un montant de 169 688.35 $.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques

et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andre BASTIEN
agent(e) comptable analyste

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-21

Gaétan BRUNET
C/d ress. fin. Mat. Informationnelles <60m>>

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise LEROUX 2
directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1265300001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une demande de dérogation mineure 3003633591 visant à permettre, dans la zone P-4-278 pour un bâtiment sportif isolé, lot 6 634 188, situé à l'adresse 14 700, boulevard de Pierrefonds, que cinq rangées comportant plus de 12 cases de stationnement ne soient pas pourvues d'une baie paysagère, alors que le règlement exige l'aménagement d'une baie paysagère à toutes les 12 cases, conformément à l'article 201 du règlement de zonage CA29 0040.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre pour un bâtiment sportif isolé, que cinq rangées comportant plus de 12 cases de stationnement ne soient pas pourvues d'une baie paysagère, alors que le règlement exige l'aménagement d'une baie paysagère à toutes les 12 cases, conformément à l'article 201 du règlement de zonage CA29 0040, situé au 14 700, boulevard de Pierrefonds, lot 6 634 188.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Demande de dérogation mineure 3003633591 visant à permettre, dans la zone P-4-278 pour un bâtiment sportif isolé, lot 6 634 188, situé à l'adresse 14 700, boulevard de Pierrefonds:

- que cinq rangées comportant plus de 12 cases de stationnement ne soient pas pourvues d'une baie paysagère, alors que le règlement exige l'aménagement d'une baie paysagère à toutes les 12 cases, conformément à l'article 201 du règlement de zonage CA29 0040.

JUSTIFICATION

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 14 janvier 2026

Considérant que toute demande de dérogation est assujettie au Règlement CA29 0044 relatif

aux dérogations mineures;

Considérant que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant qu'une stratégie de compensation visant le verdissement et la plantation d'arbres est proposée en remplacement des baies paysagères qui ne seront pas aménagées à l'intérieur des cases de stationnement situées en périphérie du terrain;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de dérogation mineure visant à permettre que cinq rangées comportant plus de 12 cases de stationnement ne soient pas pourvues d'une baie paysagère, alors que le règlement exige l'aménagement d'une baie paysagère à toutes les 12 cases, conformément à l'article 201 du Règlement de zonage CA29 0040, et ce, selon les conditions suivantes:

• La stratégie de compensation devra inclure, au minimum, le nombre d'arbres qui auraient dû être plantés dans les cinq baies paysagères non aménagées, et ceux-ci devront être relocalisés ailleurs sur le site, notamment dans la section avant du terrain où la couverture arboricole est limitée;

• Les aménagements végétalisés qui auraient dû être intégrés aux baies paysagères devront être réalisés ailleurs sur le site; et

• Le plan d'aménagement-paysager devra être approuvé par la Direction – Développement du territoire et des études techniques avant l'émission du certificat d'autorisation pour le réaménagement du stationnement.

Recommandée à l'unanimité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature de la demande et l'application du règlement CA29 0044 des dérogations mineures ne sont pas applicables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme :14 janvier 2026
Avis public: 15 jours
Conseil d'arrondissement : 2 février 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

en matière de dérogation mineure.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LAFERRIÈRE
Agente technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-15

Stephane QUESNEL
C/D urbanisme, permis et inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
directeur(-trice)-developpement du territoire et etudes techniques

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1265300002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une demande de dérogation mineure 3003625020 visant à permettre, dans la zone H1-7-399-1 pour un bâtiment résidentiel unifamilial de deux étages isolé projeté, lot 1 389 671, situé à l'adresse 36, 1ere Avenue Nord, une remise existante d'une superficie de 20,58 m2 au lieu du maximum autorisé de 14 m2, tel que requis selon l'article 140, paragraphe 5o b) du règlement de zonage CA29 0040.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre pour un bâtiment résidentiel unifamilial de deux étages isolé projeté, une remise existante d'une superficie de 20,58 m2 au lieu du maximum autorisé de 14 m2, tel que requis selon l'article 140, paragraphe 5o b) du règlement de zonage CA29 0040, situé à l'adresse 36, 1ere Avenue Nord, lot 1 389 671.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Demande de dérogation mineure 3003625020 visant à permettre dans la zone H1-7-399-1 pour un bâtiment résidentiel unifamilial de deux étages isolé projeté, situé à l'adresse 36, 1ere Avenue Nord, lot 1 389 671:

- Une remise existante d'une superficie de 20,58 m2 au lieu du maximum autorisé de 14 m2, tel que requis selon l'article 140, paragraphe 5o b) du règlement de zonage CA29 0040.

JUSTIFICATION

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 14 janvier 2026

Considérant que toute demande de dérogation est assujettie au Règlement CA29 0044 relatif aux dérogations mineures;

Considérant que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 3003625020, visant à permettre dans la zone H1-7-399-1, pour un bâtiment résidentiel unifamilial de deux étages projeté, lot 1 389 671, situé à l'adresse 36, 1ere Avenue Nord:

- Une remise existante d'une superficie de 20,58 m2 au lieu du maximum autorisé de 14 m2, tel que requis selon l'article 140 du règlement de zonage CA29 0040, telle que présentée au plan projet d'implantation préparé par Marc Cochet, arpenteur-géomètre, en date du 26 septembre 2024 et révisé 19 juin 2025.

Recommandée à l'unanimité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature de la demande et l'application du règlement CA29 0044 des dérogations mineures ne sont pas applicables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme :14 janvier 2026
Avis public: 15 jours
Conseil d'arrondissement : 2 février 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de dérogation mineure.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LAFERRIÈRE
Agente technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-15

Stephane QUESNEL
C/D urbanisme, permis et inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
directeur(-trice)-developpement du territoire et etudes techniques

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1266936003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement CA29 0031-1 visant à modifier le règlement CA29 0031 déterminant les limites de vitesse sur l'ensemble du territoire de l'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, en remplaçant l'annexe 1.

CONTENU

CONTEXTE

Plusieurs recommandations ont été adoptées lors du comité de circulation et sécurité routière concernant des modifications aux limites de vitesse à proximité des parcs et des écoles. Les procès verbaux de ces séances ont tous été adoptés au conseil d'arrondissement sans exception. La modification du Règlement CA29 0031 doit concorder avec les procès verbaux adoptés concernant les modifications de limite de vitesse sur le territoire de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA09 290313 - Adoption du règlement déterminants les limites de vitesse sur l'ensemble du territoire de l'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

DESCRIPTION

Les présentes modifications à l'annexe 1 incluent :
- l'ajout d'une zone d'école (30km/h) de 7h à 17h du lundi au vendredi sur les boulevards Gouin O. (entre Sainte-Suzanne et d'Orléans) et des Sources (entre Gouin O. et Pavillon) ;
- la modification de 30 km/h au 30 km/h Zone École à proximité des écoles St-Anthony, Saint-Charles, de l'Odyssé, Murielle-Dumont, Pierre-Lauxon et Perce-Neige ;
- l'ajout d'une zone de 30 km/h sur le boulevard Gouin O. entre Rose-Marie et Pilon ;
- l'ajout d'une zone de 30 km/h sur le boulevard Lalande entre les rues Saraguay E et Rose.

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement permettra de se conformer aux recommandations adoptées par le Comité de circulation et sécurité routière.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030 en matière de changement climatique, d'équité, d'inclusion et d'accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La discordance entre les résolutions du Comité de circulation et les règlements ne permettront pas au service de police d'appliquer les limites de vitesses recommandées par le comité de circulation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n.a.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption des modifications à l'annexe 1 au Règlement CA29 0031 prévue au conseil d'arrondissement du 9 mars 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Philippe VINCENT
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-13

Stefan KOPCZYNSKI
chef(fe) de division - ingenierie et infrastructures (arr. pierreonds/roxboro)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
directeur(-trice)-developpement du territoire et etudes techniques

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1250207005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement CA29 0153 autorisant un emprunt de 5 500 000 $ pour la réalisation de travaux de réfection de rues et de travaux connexes dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1250207005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement CA29 0153 autorisant un emprunt de 5 500 000 $ pour la réalisation de travaux de réfection de rues et de travaux connexes dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil d'arrondissement doit procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt pour permettre la réalisation des projets inscrits au programme décennal des immobilisations de l'arrondissement; le tout tel qu'adopté par le Conseil municipal.
Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 5 500 000 $ dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations PDI 2026-2035.

Selon l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), le "*conseil d'arrondissement peut adopter un règlement d'emprunt pour permettre la réalisation d'un objet inscrit au programme des immobilisations de l'arrondissement adopté par le conseil de la ville* ..."

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Dossier 1250207002 - CA25 29 0264 - Adoption de la planification budgétaire et la programmation des projets du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2026-2035 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

DESCRIPTION

L'adoption du présent règlement d'emprunt de 5 500 000 $ servira à financer tous les types de travaux de réfection de rues, sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.
Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation des projets d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt est de 5 500 000 $ pour le programme de réfection routière (projet investi - 55713) planifié au PDI 2026-2035.
Ce règlement d'emprunt vise à financer des dépenses qui ne feront pas l'objet d'une subvention gouvernementale

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans.

Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues au règlement d'emprunt.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique à Montréal 2030, aux engagements climatiques et aux changements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au Conseil d'arrondissement du mois de janvier 2026.

- Dépôt du projet de règlement au Conseil d'arrondissement du mois de janvier 2026.
- Adoption du règlement d'emprunt au Conseil d'arrondissement du mois de février 2026.
- Approbation du règlement d'emprunt par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
- Avis public de promulgation suivant l'approbation du MAMH

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

> Le signataire certifie que le présent dossier respecte les conditions énoncées à l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C11.4).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Alexis LAPIERRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ghizlane KOULILA
Conseillère en gestion des ressources financières

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-13

Gaétan BRUNET
Chef de division - ressources financieres, materielles et informationnelles (arrond.)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise LEROUX 2
Directrice - services administratifs en arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1250207004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement CA29 0154 autorisant un emprunt de 4 700 000 $ pour financer les travaux de réaménagement de parcs et espaces verts sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1250207004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement CA29 0154 autorisant un emprunt de 4 700 000 $ pour financer les travaux de réaménagement de parcs et espaces verts sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil d'arrondissement doit procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt pour permettre la réalisation des projets inscrits au programme décennal des immobilisations de l'arrondissement; le tout tel qu'adopté par le Conseil municipal.
Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 4 700 000 $ dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations PDI 2026-2035.

Selon l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), le "*conseil d'arrondissement peut adopter un règlement d'emprunt pour permettre la réalisation d'un objet inscrit au programme des immobilisations de l'arrondissement adopté par le conseil de la ville* ..."

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Dossier 1250207002 - CA25 29 0264 - Adoption de la planification budgétaire et la programmation des projets du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2026-2035 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

DESCRIPTION

L'adoption du présent règlement d'emprunt de 4 700 000 $ servira à financer tous les types de travaux dans les parcs locaux, sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.
Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation des projets d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt est de 4 700 000 $ pour le programme de réaménagement de parcs anciens (projet investi - 54513) planifié au PDI 2026-2035.
Ce règlement d'emprunt vise à financer des dépenses qui ne feront pas l'objet d'une subvention gouvernementale

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans.

Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues au règlement d'emprunt.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique à Montréal 2030, aux engagements climatiques et aux changements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au Conseil d'arrondissement du mois de janvier 2026.

- Dépôt du projet de règlement au Conseil d'arrondissement du mois de janvier 2026.
- Adoption du règlement d'emprunt au Conseil d'arrondissement du mois de février 2026.
- Approbation du règlement d'emprunt par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
- Avis public de promulgation suivant l'approbation du MAMH

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

> Le signataire certifie que le présent dossier respecte les conditions énoncées à l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C11.4).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Edelweiss VIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ghizlane KOULILA
Conseillère en gestion des ressources financières

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-13

Gaétan BRUNET
Chef de division - ressources financieres, materielles et informationnelles (arrond.)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise LEROUX 2
Directrice - services administratifs en arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1256936032

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement CA29 0156 afin d'abroger le règlement CA29 0059 concernant la circulation et la restriction des charges de véhicules lourds sur le pont du boulevard Pitfield direction Nord dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

CONTENU

CONTEXTE

La division des Ponts et tunnels de la direction des Transports de la Ville de Montréal a soumis une nouvelle recommandation suite aux travaux réalisés sur la structure des ponts du boulevard Pitfield au dessus du ruisseau Bertrand et recommande de retirer les restrictions concernant le poids admissible. Pour rendre effectives ces mesures, l'arrondissement doit abroger le règlement actuellement en vigueur. En vertu du code de la sécurité routière, ce dernier doit être soumis à la direction de l'île de Montréal du ministère des Transports et que toute signalisation soit retirée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA12 29 0080 - Adoption du règlement CA29 0059 concernant la circulation et la restriction des charges des véhicules lourds sur le pont du boulevard Pitfield direction nord dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

DESCRIPTION

La réalisation des travaux dans le cadre du projet 501204 par la division des Ponts et tunnels de la Ville de Montréal a permis de renforcer la structure de manière à permettre le retrait de l'interdiction de camions en surcharge.

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement permettre de se conformer aux recommandations de la division Ponts et tunnels de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030 en matière de

changement climatique, d'équité, d'inclusion et d'accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Toute signalisation implantée lors de l'adoption du règlement CA29 0059 sera retirée.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lyse RENAUD, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Lyse RENAUD, 15 janvier 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Philippe VINCENT
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-13

Stefan KOPCZYNSKI
chef(fe) de division - ingenierie et infrastructures (arr. pierreonds/roxboro)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
directeur(-trice)-developpement du territoire et etudes techniques

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1258707020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution PP-2025-002 (lot 6 615 879) adoptée le 4 août 2025 afin de changer la disposition concernant les matériaux de revêtement extérieur autorisés pour les murs d'un bâtiment communautaire.

CONTENU

CONTEXTE

Il est proposé de modifier la résolution la résolution PP-2025-002 (lot 6 615 879) adoptée le 4 août 2025 afin de changer la disposition concernant les matériaux de revêtement extérieur autorisés pour les murs d'un bâtiment communautaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaire décisionnel numéro 1258707012:

Demande de PPCMOI en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à autoriser l'implantation d'un bâtiment de 11 chambres dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec et du Fonds national de co-investissement pour le logement (SCHL) sur le lot 6 615 879, et établir les normes qui s'y rattachent.

Résolution: CA25 29 0206 - Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 août 2025:

D'ADOPTER, en vertu du Règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), la résolution visant à autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment communautaire de onze (11) chambres sur le lot 6 615 879, dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) et du Fonds national de co-investissement pour le logement (SCHL), et ce, nonobstant toute disposition contraire prévue au Règlement de zonage CA29 0040;

- De permettre la catégorie d'usage communautaire (p2c) dans la zone H2-5-322;
- D'établir une superficie minimale de terrain à 1 000 mètres carrés;
- D'établir une profondeur minimale de terrain à 30 mètres;
- D'établir une largeur minimale de terrain à 25 mètres;
- De permettre une structure de bâtiment isolée;
- D'établir la marge de recul avant minimale à 7 mètres;
- D'établir la marge de recul latérale minimale à 3 mètres;

- D'établir la marge de recul arrière à 9 mètres;
- D'établir la hauteur maximale du bâtiment à deux (2) étages;
- D'établir le rapport bâti/terrain (C.E.S.) maximum à 0,50;
- De permettre que le mur de la fondation hors-sol de la façade principale soit apparent à une hauteur supérieure à 400 mm au-dessus du niveau du sol adjacent à ce mur pourvu qu'un crépi y soit appliqué;
- De permettre que tous les murs du bâtiment principal, à partir de la fondation, soient recouverts à une proportion minimale de 50 % de pierre, de brique, de panneau de béton architectural ou de verre. Les revêtements de fibrociment de haute densité en panneau ou en clin et panneau ou la tôle d'acier prépeinte et précuite en usine sont également autorisés sur tous les murs dans une proportion maximale de 50 %;
- De permettre un bâtiment accessoire d'un étage et d'une superficie maximale de 20 mètres carrés sur le toit-terrasse situé au-dessus du garage du bâtiment;
- De permettre un escalier extérieur ou rampe d'accès extérieure ouverts donnant accès à un niveau autre que le sous-sol et le rez-de-chaussée dans les cours latérales et arrières;
- De permettre les bornes de recharge électrique pour véhicule dans la cour latérale et arrière;
- De permettre un dépôt à déchets en cour latérale ou arrière selon les exigences suivantes :

1° doit avoir un volume minimal de 1,92 m3;
2° ne doit pas être entouré par un enclos extérieur ni par une bande de plantation;
3° ne doit pas être accessible par une allée de circulation donnant accès à une rue;
4° un espace libre d'une longueur minimale de 12,0 m ne doit pas être aménagé devant le dépôt à déchets;

- De permettre qu'un accès au terrain ou une allée d'accès soit situé à moins de 1 mètre d'une ligne latérale du terrain. Cette bande de moins d'un mètre doit être gazonnée ou autrement aménagée à l'aide de végétaux. Ladite bande peut-être interrompue lorsqu'un mur de soutènement borde la ligne latérale du terrain;
- De permettre qu'une allée d'accès soit située à moins de 1,2 mètre du mur d'un bâtiment principal;
- De permettre qu'une allée d'accès soit recouverte d'asphalte à la condition que des arbres soient plantés sur le terrain selon les exigences suivantes:

1° Le nombre d'arbre à planter doit être équivalent à un arbre à chaque 12 mètres linéaires d'allée d'accès;
2° Au moment de sa plantation, l'arbre doit avoir un D.H.P. d'au moins 5 cm s'il s'agit d'un feuillu ou une hauteur d'au moins 1,2 m s'il s'agit d'un conifère.

- De permettre qu'un stationnement hors-rue soit recouvert d'asphalte à la condition que des arbres soient plantés sur le terrain selon les exigences suivantes:

1° Le nombre d'arbre à planter doit être équivalent à un arbre pour chaque six cases de stationnement asphaltées;
2° Au moment de sa plantation, l'arbre doit avoir un D.H.P. d'au moins 5 cm s'il s'agit d'un feuillu ou une hauteur d'au moins 1,2 m s'il s'agit d'un conifère;

- D'établir le nombre minimal d'unités de stationnement pour vélo à 5;
- D'établir que tout stationnement hors rue pour vélo doit être aménagé et entretenu selon les exigences suivantes :

1° chaque unité doit être d'au moins 1,80 mètre de longueur;
2° les unités peuvent être situées à l'intérieur ou à l'extérieur d'un bâtiment;
3° chaque unité doit être fixée au sol ou au mur d'un bâtiment et être conçue afin qu'il soit possible de maintenir un vélo en position normale sur deux roues ou de le suspendre;
4° chaque unité de stationnement doit permettre le verrouillage des vélos.

- D’établir que le nombre minimal de cases de stationnement hors rues exigé est de 8 cases en plus d’une case de stationnement destinée aux personnes handicapées;
- De permettre que les cases de stationnement hors rue soient situées à l’intérieur du bâtiment principal ou à l’extérieur dans la cour arrière. Une case de stationnement hors rue peut être aménagée dans la cour avant du bâtiment principal;
- D’établir qu’une bande tampon doit être aménagée le long de toute ligne de terrain, autre qu’une ligne de rue, qui coïncide avec un terrain occupé exclusivement par un usage faisant partie du groupe « Habitation (h) ». La bande tampon doit être contiguë à la ligne de terrain, être implantée sur toute sa longueur, sauf à un accès au terrain, une allée d’accès, ou un accès piétonnier, et être composée d'une bande verdure d’une largeur minimale de 3 mètres mesurée à partir de la ligne de terrain. La bande tampon peut être interrompue afin de permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire, un mur de soutènement, un enclos à déchets, un ouvrage de rétention des eaux ou des cases de stationnement. Les surfaces minéralisées présentent dans la bande tampon doivent faire l'objet d'une stratégie de compensation de verdissement.
- De permettre la construction de murs de soutènement en gabion pourvu que les murs soient recouverts de végétation lorsqu’ils sont visibles de la voie publique ou des propriétés adjacentes. Un minimum de 50 % de la surface visible doit être recouvert de végétation deux ans après la plantation;

D’autoriser qu’aucune garantie financière ne soit perçues afin de réaliser les aménagements extérieurs, nonobstant l’article 19 du Règlement relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale numéro CA29 0042.

D’assortir l’acceptation du présent projet particulier de construction aux conditions suivantes :

a) L’approbation du plan d’aménagement paysager par la Direction – Développement du territoire et études techniques. Le plan doit également maximiser la plantation de nouveaux arbres sur le terrain, et doit prévoir les aménagements proposés dans l’emprise de la Ville bordant les rues ainsi que la stratégie de verdissement proposée afin de recouvrir les murs de soutènement en gabion et une stratégie de compensation de verdissement pour toutes surfaces minéralisées présentent dans la bande tampon;
b) Que les demandes de permis et autorisations nécessaires à la réalisation du projet soient effectuées dans les soixante (60) mois suivant l'entrée en vigueur du présent PPCMOI;
b) That the permit and necessary authorizations for the present project be requested during the sixty (60) months following the entry into force of the present SCAOPI;

D’OBLIGER le requérant à respecter toutes les conditions prévues ci-dessus, sans quoi, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble (CA29 0045), s’appliqueront;

En cas de contradiction avec les dispositions énoncées dans le Règlement de zonage CA29 0040 de l’arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, les critères de la présente résolution prévalent. Toutes autres dispositions du Règlement de zonage CA29 0040 continuent à s’appliquer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DESCRIPTION

En raison des obligations financières liées aux programmes de subvention, la proportion de revêtement en brique a dû être réduite sur les murs du bâtiment. Toutefois, la façade avant sera principalement composée de brique.

Il est proposé de remplacer la disposition :

« DE permettre que tous les murs du bâtiment principal, à partir de la fondation, soient recouverts à une proportion minimale de 50 % de pierre, de brique, de panneau de béton architectural ou de verre. Les revêtements de fibrociment de haute densité en panneau ou en clin et panneau ou la tôle d'acier prépeinte et précuite en usine sont également autorisés sur tous les murs dans une proportion maximale de 50 %. »

par la suivante:

DE permettre que les murs du bâtiment principal, à partir de la fondation, soient recouverts des matériaux suivants, conformément aux proportions indiquées:

1° Élévation avant: a) minimum 75 % de pierre, de brique, de panneau de béton architectural ou de verre, b) maximum 25% revêtements de fibrociment de moyenne densité en panneau ou en clin et/ou panneau ou tôle d'acier prépeinte et précuite en usine;

2° Élévation latérale droite: a) minimum 30% de pierre, de brique, de panneau de béton architectural, b) maximum 70% revêtements de fibrociment de moyenne densité en panneau ou en clin et/ou panneau ou tôle d'acier prépeinte et précuite en usine;

3° Élévations latérale gauche et arrière: 100% de revêtements de fibrociment de moyenne densité en panneau ou en clin et/ou panneau ou tôle d'acier prépeinte et précuite en usine;

et ce, nonobstant toute disposition contraire inscrite au règlement de zonage CA29 0040.

JUSTIFICATION

L'OBNL est dans l'obligation de respecter les plafonds de financement et de dépenser les fonds selon les objectifs et normes des programmes de subvention.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

Non applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature réglementaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Recommandation comité consultatif d'urbanisme : 6 décembre 2023
Adoption du projet de résolution CA: 12 janvier 2026
Affichage sur le terrain et avis public: n'est pas applicable en vertu du 3e alinéa de l'article 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A 19.1)
Assemblée publique de consultation: n'est pas applicable en vertu du 3e alinéa de l'article

145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A 19.1)
Publication pour l'ouverture de registre pour référendum: n'est pas susceptible d'approbation référendaire en vertu de l'article 123.1 2°) de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A 19.1)
Adoption de la résolution par le CA: 2 février 2026
Certificat de conformité: mars-avril 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de projets particuliers de construction, de modifications ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
conseiller(-ere) en amenagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-10

Stephane QUESNEL
c/d urb.permis & inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
directeur(-trice)-developpement du territoire et etudes techniques

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1263050001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouveler le mandat de M. Antoine Bittar à titre de membre du comité de circulation et sécurité routière de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour une période de 2 ans, soit du 9 février 2026 au 7 février 2028.

CONTENU

CONTEXTE

Renouveler la nomination de monsieur Antoine Bittar à titre de membre du Comité de circulation de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour un mandat de deux ans, soit jusqu'au 7 février 2028 . Cette nomination est effective depuis l'entrée en vigueur du règlement CA29 0132 sur le Comité de circulation, laquelle a eu lieu le 9 février 2022.

1 - NOMINATION DE CERTAINS MEMBRES

Le mandat de M. Antoine Bittar se terminait le 6 février 2026.

2- RÉMUNÉRATION DES MEMBRES

Que conformément à l'article 19 du règlement CA29 0132 de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro, la rémunération des membres du comité de circulation et sécurité routière soit fixée sous forme de jeton de présence à cent dollars (100$) par séance dûment convoquée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA24 29 0070
QUE monsieur Antoine Bittar soit nommé membre du Comité de circulation de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour un mandat de deux ans, soit du 8 février 2024 au 6 février 2026.

DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro nomme les membres du Comité de circulation qui se compose de trois résidents et d'un élu.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette rémunération sera payée à même le poste budgétaire 2420.0010000.303105.06001.54590.000000.0000.000000.019130.00000.00000 pour les membres.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'une nomination de nature purement administrative, conformément à la Loi sur les cités et ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Francois GAUTHIER, Pierrefonds-Roxboro
Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Jean-Francois GAUTHIER, 26 janvier 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denise BLANCHARD
adjointe à la direction

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-13

Stefan KOPCZYNSKI
chef(fe) de division - ingenierie et infrastructures (arr. pierreonds/roxboro)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
directeur(-trice)-developpement du territoire et etudes techniques

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1264991002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination des membres qui composeront le Conseil des aînés de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour l'année 2026.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a créé le Conseil des aînés afin d'offrir un espace de consultation et de participation permettant aux aînés de partager leurs préoccupations et de contribuer aux réflexions sur les enjeux qui les concernent. Pour l'année 2026, dix (10) membres composeront le Conseil des aînés de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 29 0054 : QUE le conseil d'arrondissement autorise la nomination des personnes suivantes afin de former le Conseil des aînés de Pierrefonds-Roxboro du 1er janvier au 31 décembre 2025;
Mesdames Claudine Campeau, Catherine Jacques, Nicole Bourdeau, Joanne Pelletier, Fay Blenkhorn, Donna Lalonde, Louise Maillé Leblanc et Monique Worth ainsi que messieurs Neil Koury et Claude Poirier.

DESCRIPTION

Pour devenir membre du Conseil des aînés de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, la personne candidate doit :

- être âgée de 55 ans ou plus;
- résider dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;
- démontrer un intérêt à s'impliquer dans les dossiers concernant les aînés;
- être disponible pour participer aux assemblées du Conseil des aînés et, au besoin, s'impliquer dans divers comités pour étudier des dossiers en lien avec les aînés.

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social assure le suivi administratif du Conseil des aînés et offre le soutien et l'encadrement nécessaires à ses membres.

Les personnes suivantes composeront le Conseil des aînés pour l'année 2026 :

- Mme Claudine Campeau
- Mme Catherine Jacques

- Mme Nicole Bourdeau
- M. Neil Koury
- Mme Fay Blenkhorn
- Mme Joanne Pelletier
- Mme Louise Maillé Leblanc
- Mme Monique Worth
- M. Claude Poirier
- Mme Donna Lalonde

JUSTIFICATION

Le rôle du Conseil des aînés de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro est de conseiller le maire et les élus sur toutes les questions touchant les aînés et de veiller à ce que leurs préoccupations soient prises en compte dans les décisions de l'arrondissement. Il promeut le pouvoir collectif et individuel des personnes aînées afin qu'elles soient reconnues et respectées en tant que résidentes à part entière.
Le Conseil tient compte des particularités économiques, démographiques, géographiques et sociales de l'arrondissement et s'inspire des valeurs qui reflètent la fonction publique, notamment :

1. Leadership : capacité de susciter la confiance, la motivation et d'exercer une influence positive dans la recherche de l'excellence;
2. Respect : écoute, ouverture, acceptation des différences et conformité aux lois et règlements;
3. Collaboration : condition essentielle à des relations harmonieuses et à des actions cohérentes;
4. Action responsable : démontrée quotidiennement par une gestion adéquate des ressources humaines, financières, matérielles et environnementales;
5. Rigueur et professionnalisme : éthique, compétence, qualité du travail et du service à la population.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.o.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030, notamment en matière d'inclusion, d'équité et d'accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les décisions prises par l'arrondissement ont des répercussions directes sur la qualité de vie des personnes aînées.
Selon le recensement de 2021, les personnes âgées de 50 ans et plus représentent 40 % de la population de Pierrefonds-Roxboro. Étant donné que l'arrondissement constitue le palier de gouvernement le plus proche des citoyens, il est essentiel d'impliquer ce segment de la population dans le cadre de la démocratie locale et de la participation citoyenne.

La nomination des membres du Conseil des aînés renforce la représentation des personnes aînées et leur pouvoir d'influence dans les décisions qui touchent leur quotidien.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DANCSECS, Pierrefonds-Roxboro
Jean-Francois GAUTHIER, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Jean-Francois GAUTHIER, 26 janvier 2026
Kathy DANCSECS, 14 janvier 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna VALENTE
conseillère en développement communautaie

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-14

Kathy DANCSECS
Cheff de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc. arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1264991003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination des membres qui composeront le Conseil jeunesse de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour l'année 2026.

CONTENU

CONTEXTE

L'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a créé le Conseil jeunesse afin d'offrir un espace de consultation et de participation permettant aux jeunes de partager leurs préoccupations et de contribuer aux réflexions sur les enjeux qui les concernent. Pour l'année 2026, six (6) jeunes composeront le Conseil jeunesse de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 29 0055: QUE le conseil d'arrondissement autorise la nomination des personnes suivantes afin de former le Conseil jeunesse de Pierrefonds-Roxboro du 1er janvier au 31 décembre 2025 :
Mesdames Ayako Yamamoto, Catherine Sher, Halima Elhebri, Jessica Williams-Daley et Sara-Abrar Djaoud ainsi que messieurs Oleg Sher, Mohammed Abdelkader Elhebri, Nicholas Ouellette et Lawrence Ngo.

DESCRIPTION

Pour devenir membre du Conseil jeunesse de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, la personne candidate doit :

- être âgée entre 16 et 28 ans;
- résider dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;
- démontrer un intérêt à s'impliquer dans les dossiers concernant les jeunes et à faire avancer les conditions de vie des jeunes montréalais(es);
- être disponible pour participer aux assemblées du Conseil jeunesse et, au besoin, s'impliquer dans divers comités pour étudier des dossiers d'arrondissement en lien avec la jeunesse.

La Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social de l'Arrondissement assure le suivi administratif du Conseil jeunesse et offre le soutien et l'encadrement nécessaires aux membres.

Les personnes suivantes composeront le Conseil jeunesse pour l'année 2026 :

- M. Lawrence Ngo
- Mme Kathleen Ngo
- Mme Jessica Williams-Daley
- Mme Chloé Pearl
- Mme Catherine Gamarian
- Mme Julia Elias

JUSTIFICATION

Le rôle du Conseil jeunesse de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro est de conseiller le maire et les élu(e)s sur toutes les questions touchant les jeunes et de veiller à ce que les préoccupations des 16-28 ans soient prises en compte dans les décisions de l'Arrondissement. Il promeut le pouvoir collectif et individuel des jeunes afin qu'ils soient reconnus et respectés en tant que résidents à part entière.
Le Conseil tien compte des particularités économiques, démographiques, géographiques et sociales de l'Arrondissement et s'inspire des valeurs qui reflètent la fonction publique, notamment :

- Leadership : capacité de susciter la confiance et la motivation, et d'exercer une influence positive dans la recherche de l'excellence.
- Respect : écoute, ouverture, acceptation des différences et conformité aux lois et règlements.
- Collaboration : condition essentielle aux relations de travail harmonieuses et aux actions cohérentes.
- Action responsable : démontrée quotidiennement par une gestion adéquate des ressources humaines, financières, matérielles et environnementales.
- Rigueur et professionnalisme : éthique, compétence, travail bien fait et qualité du service à la population.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.o.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030, notamment en matière d'inclusion, d'équité et d'accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les décisions prises par l'arrondissement ont des répercussions directes sur la qualité de vie des jeunes et sur leur avenir.
Selon le recensement de 2021, les personnes âgées de 12 à 30 ans représentent 30 % de la population de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Étant donné que l'arrondissement constitue le palier de gouvernement le plus proche des citoyens, il est essentiel d'impliquer ce segment de la population dans la démocratie locale et la participation citoyenne.

La nomination des membres du Conseil jeunesse renforce la représentation des jeunes et leur pouvoir d'influence dans les décisions qui touchent leur quotidien.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DANCSECS, Pierrefonds-Roxboro
Jean-Francois GAUTHIER, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Jean-Francois GAUTHIER, 26 janvier 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna VALENTE
conseillère en développement communautaie

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-14

Kathy DANCSECS
Cheff de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1268707001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte et déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 janvier 2026.

CONTENU

CONTEXTE

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 janvier 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

s.o.

JUSTIFICATION

s.o.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (objectif 12).
Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature de procès-verbaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

s.o.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
conseiller(-ere) en amenagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-15

Stephane QUESNEL
c/d urb.permis & inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
directeur(-trice)-developpement du territoire et etudes techniques